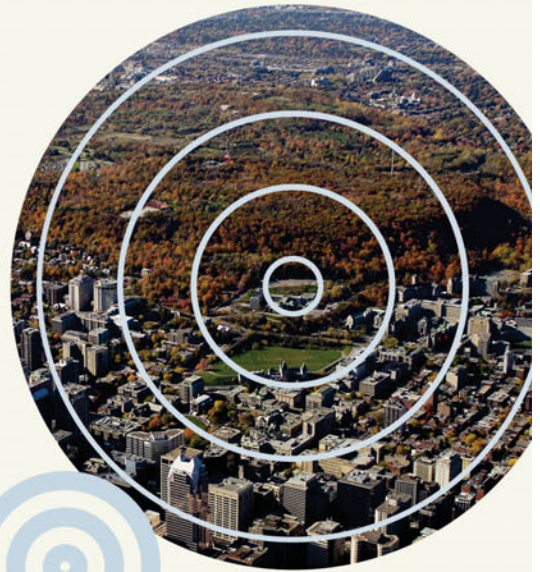


Colloque sur

LES **Montréalésiennes**

UN AVENIR COMMUN



LE 23 MAI 2008

Université de Montréal ● Pavillon Roger-Gaudry ● Auditorium
Ernest-Cormier ● 2900 boul. Édouard-Montpetit ● Montréal

COLLOQUE SUR LES MONTÉRÉGIENNES

Un avenir commun

Le 23 mai 2008, Université de Montréal

Programme de la journée

8 h

Accueil et inscription

L'éveil de la montagne : randonnée de découverte printanière du flanc nord du mont Royal par *les Amis de la montagne* (activité facultative)

Animation : M. Jean-Marc Carpentier, vulgarisateur scientifique

9 h

Ouverture du colloque par M. Claude Corbo, président de la Table de concertation du Mont-Royal

12 h

Déjeuner

Conférencier invité :

M. Patrick Beauchesne, directeur du patrimoine écologique et des parcs au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

9 h 15

Séance 1 – Géomorphologie, faune et flore des Montérégiennes : Similitudes et différences

- Pierre Bédard, chargé de cours au Département des génies civil, géologique et des mines de l'École polytechnique de Montréal ainsi qu'au Département des sciences de la terre et de l'atmosphère de l'UQAM
- Mme Louise Gratton, directrice des Sciences et de la gestion des milieux naturels au Bureau du Québec de Conservation de la nature Canada

Présentateur invité :

M. Pierre Lambert, géographe, historien et conteur

Animation : M. Jean-Marc Carpentier, vulgarisateur scientifique

13 h 30

Séance 3 – Régimes actuels de gouverne des Montérégiennes : Tenure privée et tenure publique

- Armand Poupart jr, avocat et spécialiste en droit municipal
- Dominique Desmet, urbaniste et responsable de l'aménagement à la municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska
- Mme Geneviève Poirier, responsable des communications et de l'éducation au Centre de la nature du Mont-Saint-Hilaire
- M. Daniel Lafond, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement Côte-des-Neiges_ Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal

Animation : Mme Suzanne Laberge, animatrice

10 h 30

Pause

10 h 45

Séance 2 – Présence humaine dans le façonnement des Montérégiennes : Culture, archéologie et histoire

- Mme Joanne Burgess, professeur au Département d'histoire et directrice du Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal de l'UQAM
- Mme Julie Ruiz, étudiante au doctorat à l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal (Collaboration de Mme Julie Ruiz et de M. Gérald Domon, professeur à l'École d'architecture de paysage et directeur du Module ruralité et paysage de l'Université de Montréal)

14 h 45

Pause

15 h

Plénière – Avenir des Montérégiennes et moyens de mise en oeuvre

- Mise en commun des conclusions du comité scientifique (Mme Louise Letocha) et du comité

des enjeux de protection et de mise en valeur des Montérégiennes (M. Gérald Bolduc)

- Échange sur les moyens les plus appropriés pour une mise en œuvre de mesures de protection et de mise en valeur

Animation : Mme Suzanne Laberge, animatrice

Modérateur : M. Claude Corbo

16 h 45

Discours de remerciements par Mme Helen Fotopulos, mairesse de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, membre du comité exécutif responsable de l'environnement, des parcs, des espaces verts et bleus, du mont Royal et de la condition féminine, **et par M. Michel Gilbert**, maire de la municipalité de Mont-Saint-Hilaire et membre du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal

17 h

Remise du Prix du Mont-Royal conjointement par *les Amis de la montagne* et la Ville de Montréal en présence de M. Raymond Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministre du Tourisme, ministre responsable de la région de Montréal et député d'Outremont

Cocktail de clôture – Vins de la Montérégie

Les Montérégiennes

Un phénomène géologique remontant à plus de 125 millions d'années a marqué le plateau du Saint-Laurent et la plaine de Montréal. Le magma s'est infiltré dans une succession de fissures de la croûte terrestre créant un alignement de roche intrusive. Suite à l'érosion de la dernière époque glaciaire, cette succession de roche intrusive a été mise en relief produisant par le même effet un chaînon de collines de même origine appelées « montérégiennes ».

Leur parenté de formation et leur désignation de collines « montérégiennes » remontent au début du XXI^{ème} siècle. Elles ont été déterminées par Frank D. Adams de la Commission de géologie du Canada. Ces collines de même parenté, au nombre de neuf, sont les suivantes : Mont-Royal, mont Saint-Bruno, mont Saint-Hilaire, mont Rougemont, mont Yamaska, mont Saint-Grégoire, mont Brome, mont Shefford et le mont Mégantic.

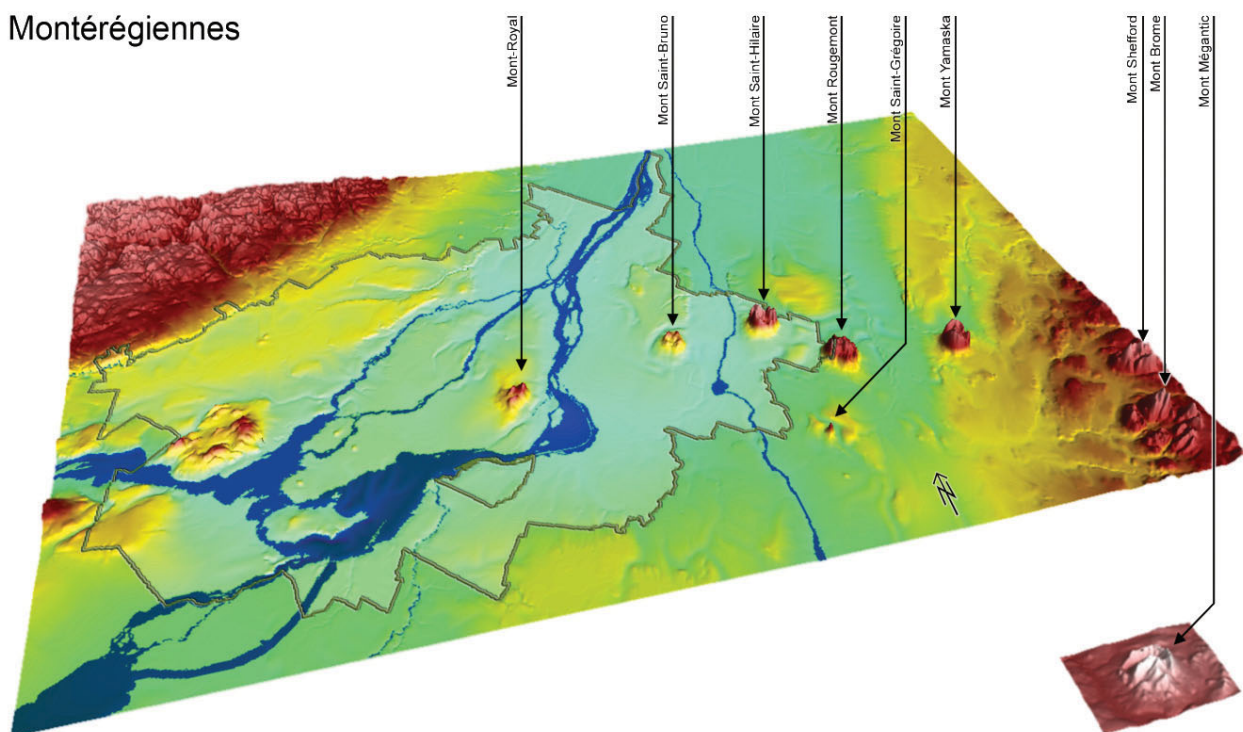
Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, de multiples mesures légales et réglementaires ont eu pour effet de supporter la protection de quelques-unes d'entre elles. En 1876, la Ville de Montréal initiait ce mouvement en accordant

au mont Royal et à son piedmont le statut de parc. Ce premier geste a été suivi d'une reconnaissance de la montagne comme site du patrimoine et, récemment, d'un décret gouvernemental statuant l'intérêt national à l'égard du mont Royal en tant qu'arrondissement historique et naturel. Le mont Saint-Hilaire a été consacré réserve de la Biosphère par l'UNESCO. Une partie du sommet du mont Saint-Bruno est parc national et sur le mont Mégantic on retrouve un observatoire astronomique ainsi qu'un parc national.

La proposition d'un colloque sur les montérégiennes vise, dans un premier temps, à faire état et à mettre à jour les connaissances sur les montérégiennes en réunissant les intervenants, les principaux acteurs et les gestionnaires des territoires directement concernés et de celui couvrant l'ensemble de leurs écosystèmes. Nous faisons référence, notamment, aux corridors forestiers qui les relient.

Cette mise en commun des connaissances sur les montérégiennes, permettra de dégager les enjeux de gestion du territoire visé. Nous espérons que ce partage de connaissance et d'expériences contribuera au développement d'une pensée collective plus éclairée et des orientations de gestion mieux fondées.

Montérégiennes



dans le paysage montérégien. L'histoire et même certaines de nos légendes sont imprégnées de ces massifs si typiques de la plaine montérienne.

Colloque sur les Montériennes le 23 mai 2008

Notes pour l'allocution de Monsieur Claude Corbo lors du mot pour l'ouverture du colloque le 23 mai 2008.

Mme Helen Fotopulos, mairesse de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et membre du comité exécutif de la Ville de Montréal responsable de l'environnement, des parcs, des espaces verts et bleus, du mont Royal et de la condition féminine ; Monsieur Michel Gilbert, membre du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et Maire de Mont-Saint-Hilaire ; Mesdames et messieurs les Maires et conseillers présents à ce colloque ; Mesdames et messieurs,

Je me nomme Claude Corbo. Il me fait grand plaisir, à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal, de vous souhaiter la bienvenue à ce premier colloque sur les Montériennes et leurs corridors forestiers. Je remercie vivement l'Université de Montréal de nous accueillir en ces lieux si imprégnés de savoirs et d'efforts consentis pour atteindre l'excellence. Ce cadre stimule nos discussions et nos échanges tout au long de cette journée.

Le maire de la ville de Montréal, M. Gérald Tremblay, m'a demandé en 2004, il y a presque quatre ans, de présider la Table de concertation du Mont-Royal. Le mandat de cette nouvelle structure était essentiellement de proposer un Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal. Après plus de deux années de démarches et de discussions avec les partenaires de la table de concertation, qui regroupe en tout plus d'une quarantaine de partenaires majeurs, pensons aux institutions d'enseignement, hospitalières, religieuses, militaires, les villes de Westmount et de Montréal avec ses arrondissements, le milieu associatif, nous en sommes venus, par consensus, à proposer, en 2007, une recommandation sur le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Vous imaginez facilement le sérieux de nos travaux.

Cette même année, à la fin de l'étude 2007, l'idée a pris forme d'élargir et surtout de partager le débat avec des partenaires des collines sœurs du Mont-Royal, les Montériennes. Comme vous le constaterez au cours des séances de la journée, des liens géologiques et géographiques ainsi que des similitudes de la flore et de la faune unissent ces collines uniques

Au départ, ce colloque se voulait à forte connotation scientifique. En effet, d'entrée de jeu, il nous est apparu important de partager des connaissances communes. Puis, au cours des diverses rencontres du comité organisateur du colloque, les notions de développement du territoire liées à la présence humaine se sont imposées d'elles-mêmes. Nous avons finalement identifié trois principaux objectifs :

- Faire un état de la connaissance scientifique des différents aspects des Montériennes ;
- Initier une compréhension commune des enjeux à une échelle plus large que locale ;
- Favoriser une réflexion sur les moyens à privilégier pour la protection et la mise en valeur de ces collines uniques dans lesquelles on peut voir ce qui ressemble à un archipel.

Le but de ce rassemblement d'aujourd'hui est, d'abord, de susciter un partage des savoirs et une solidarité accrue à l'égard du domaine montérien. En fin d'après-midi, vous pourrez en plénière proposer les suites souhaitées à notre journée et, si elles font consensus, les proposer à ceux et celles qui voudront bien porter plus loin le débat.

La Table de concertation du Mont-Royal a un partenaire d'importance pour ce colloque, la Communauté métropolitaine de Montréal. Je la remercie pour sa collaboration sans faille à la préparation de cet événement et surtout pour les suites pédagogiques qui découleront des réflexions d'aujourd'hui. En effet, en partenariat avec l'Université du Québec à Montréal, des outils pédagogiques en géographie, en histoire ainsi qu'en sciences, visant les élèves des secondaires I et II, seront produits et diffusés dans le réseau scolaire en proximité des Montériennes. Cela sera disponible en octobre prochain et concernera directement près de 60 000 jeunes.

Il est temps de passer à nos travaux. Je vous souhaite donc à toutes et à tous une journée productive remplie de découvertes mais surtout porteuse de pistes et d'idées qui aideront à développer un caractère identitaire fort des Montériennes et des outils pour assurer la protection et la mise en valeur des Montériennes. Les générations futures nous sauront gré de leur avoir légué une richesse patrimoniale de cette envergure.

Merci et bonne journée.

Claude Corbo, président du comité organisateur du Colloque sur les Montériennes : Un avenir commun

M. Claude Corbo

Notes biographiques



Professeur au Département de science politique depuis la création de l'UQAM en 1969, Claude Corbo a, tout au long de sa carrière, occupé de multiples fonctions de gestionnaire au sein de

l'Université : vice-doyen des sciences humaines (1972-1974), registraire (1974-1978), doyen de la gestion des ressources (1978-1979), vice-recteur (1979-1981) et vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (1981-1986), avant d'accéder au rectorat de l'établissement en 1986. Il a occupé le poste de recteur jusqu'en 1996, année où il est retourné à l'enseignement. Il est devenu à nouveau recteur de l'UQAM depuis le 7 janvier 2008.

Auteur de nombreux ouvrages traitant autant d'éducation que de politique, Claude Corbo s'est toujours montré soucieux de l'accessibilité des connaissances. Il a ainsi été l'instigateur en 1987 des Colloques annuels de l'UQAM sur les leaders politiques du Québec contemporain bien connus du public. Par ailleurs, Claude Corbo a assumé plusieurs mandats pour des ministères ou organismes du gouvernement du Québec ainsi que pour la Ville de Montréal sur divers sujets parfois très sensibles comme la déontologie policière et la formation du personnel policier, le fonctionnement des services correctionnels québécois, l'éthique en recherche et en innovation ou encore les questions relatives à l'immigration et à la citoyenneté.

Membre de plusieurs conseils d'administration au cours de sa carrière, Claude Corbo a été honoré à diverses reprises. En plus de plusieurs distinctions académiques, il a notamment été choisi Grand Montréalais de l'avenir dans le domaine de l'enseignement (1983) et est également Officier de l'Ordre national du Mérite de France (1990).

Séance 1

La province géologique montérégienne: l'état des connaissances

Résumé de la présentation

Les géologues ont constaté, il y a déjà plus d'un siècle, une ressemblance de la composition chimique des roches qui forment un alignement de collines en travers de la plaine du Saint-Laurent. Ces roches ignées alcalines ont une composition chimique différente des autres roches ignées de la région. Dans sa définition initiale, la province géologique montérégienne ne comprenait que les roches ignées des monts Royal, Saint-Bruno, Saint-Hilaire, Rougemont, Saint-Grégoire, Yamaska, Shefford et Brome. Avec le progrès des connaissances géologiques, d'autres roches intrusives montérégiennes se sont ajoutées à la liste initiale.

Les collines montérégiennes sont les reliefs d'érosion, c'est-à-dire, des reliefs qui se produisent durant l'exhumation de masse rocheuse résistante à l'érosion par rapport à la roche environnante. Les masses rocheuses exhumées avaient été des réservoirs de magma refroidi et cristallisé à une profondeur de deux ou trois kilomètres. L'érosion des continents pendant plus de cent millions d'années a lentement exhumé ces roches intrusives. La forme actuelle des intrusions montérégiennes dépend du contraste de résistance à l'érosion entre les roches intrusives avec les roches environnantes.

À partir des années 70, la théorie de la tectonique des plaques a fourni un cadre de compréhension pour la formation de collines alignées. L'hypothèse du passage d'un point chaud semble aujourd'hui être le meilleur modèle pour expliquer la disposition et la composition chimique particulière de ces roches. Les plus récents travaux de datation de ces roches tendent à rassembler les intrusions montérégiennes à un même âge de 124 millions d'années.

Notes biographiques de Pierre Bédard



Baccalauréat en géologie (B. Sc.) UQAM — 1976
Maîtrise en Sciences de l'environnement (M. Sc.) UQAM — 1982
Ph. D. géologie: Université de Montréal — 1995
Membre de l'Ordre des

Géologues du Québec. Chargé de cours à l'École Polytechnique de Montréal (civil géologique et des mines) et à l'UQAM (Sciences de la Terre et de l'atmosphère)

Séance 1

Les Montérégiennes : Bien plus que des îlots de verdure!

Résumé de la présentation

En 1935, Marie-Victorin dans sa Flore laurentienne convient de la spécificité de la flore des collines montérégiennes mais ce n'est qu'en 1950 que Rousseau distingue l'enclave physiographique des Montérégiennes comme une sous-province floristique particulière. Déjà à cette époque, il décrit les collines, comme « un ensemble de lambeaux bien préservés de forêts mixtes à forte dominance feuillue, qui ont gardé plusieurs espèces que l'agriculture a chassées du restant du Québec et qui, de ce fait, sont devenues très rares ». Les écologistes Dansereau (1959) et Maycock (1961) associent aux collines des communautés forestières qui se retrouvent rarement ailleurs dans la vallée du Saint-Laurent. Par ailleurs, l'intérêt des Montérégiennes n'est pas que pour sa flore. En 1974, un numéro spécial du musée Canadien de la nature est consacré aux oiseaux qui fréquentent ces lieux (Ouellet 1974). Depuis, divers ouvrages ont fait l'éloge des caractéristiques remarquables des collines. Plus récemment, Ouellet et al. (2005) démontraient la qualité des habitats qu'elles procurent aux amphibiens et aux reptiles.

Malgré la conversion des paysages environnants en proie à l'agriculture industrielle et à l'étalement urbain, les collines sont demeurées de véritables refuges pour plusieurs espèces de la flore et de la faune typiques du Québec méridional. Bien plus que des îlots de verdure, les Montérégiennes par leur superficie et leur biodiversité, contribuent dans leur ensemble de manière très significative à la richesse biologique de la vallée du Saint-Laurent. Mais pour combien de temps encore? Avec les années, les efforts se sont multipliés pour protéger les communautés naturelles et les espèces menacées ou vulnérables qu'elles abritent. On estime maintenant que si rien n'est fait pour préserver les collines de l'isolement géographique qui les menace, une partie importante du patrimoine biologique du Québec serait perdue.

Notes biographiques de Louise Gratton



Louise Gratton est écologiste et botaniste et détient un baccalauréat en biologie (UQAM 1976) et une maîtrise en biologie (UQAM 1981) qu'elle a fait sur la végétation et la flore du parc national

du Mont-Saint-Bruno. À l'emploi de Conservation de la Nature du Canada depuis 2001, elle agit comme directrice des sciences et de la gestion des milieux naturels pour la région du Québec. Elle y est, entre autres, responsable des plans de conservation écorégionaux pour le Québec. Madame Gratton est également membre fondateur et aviseur scientifique du Corridor appalachien. Auparavant, elle a cumulé plus de 20 ans d'expérience comme consultante et acquis une solide expertise notamment en ce qui a trait à la classification et la cartographie des écosystèmes, la planification, l'évaluation et le suivi de projets de même qu'à la protection, l'aménagement et la restauration des milieux naturels. Elle a participé à de nombreux travaux visant la désignation et l'aménagement d'aires protégées incluant la définition de critères de sélection et d'intégrité des milieux, la conception et la mise en oeuvre de plans de conservation. Elle siège sur les conseils d'administration ou comités scientifiques de divers organismes environnementaux.

Séance 2

Mme Joanne Burgess

Professeure
Responsable, Profil de maîtrise en histoire appliquée
Département d'histoire
Université du Québec à Montréal

Les historiens et les Montérégiennes: une histoire commune à construire. Réflexions à partir de l'exemple du mont Royal.

Résumé de la présentation

Depuis longtemps déjà, les géologues ont reconnu les origines communes des collines montérégiennes et se sont attardés à tracer leur portrait. Des spécialistes des sciences naturelles ont aussi cherché à documenter leurs caractéristiques sur le plan de la flore, de la faune et des écosystèmes, alors que d'autres chercheurs s'intéressent aux traits spécifiques des différentes Montérégiennes sur le plan de l'aménagement. L'histoire de la présence humaine et l'étude de sa contribution au façonnement des Montérégiennes ne participe pas à ces efforts d'analyse globale et comparative. Au contraire. Le bilan historiographique relatif aux Montérégiennes est particulièrement faible. Alors que certains voient dans la présence des Montérégiennes un élément structurant du paysage régional québécois et lui associent un territoire, la Montérégie, il est fort instructif de constater que cette région n'a pas encore fait l'objet d'une synthèse historique et que les études disponibles accordent peu de place à l'histoire des collines montérégiennes.

Le mont Royal, la colline montérégienne fondatrice en quelque sorte, échappe toutefois à cette règle. Exceptionnel par son caractère fortement urbanisé et son influence considérable sur le développement de Montréal, le mont Royal se distingue aussi par le grand nombre d'études qui ont examiné diverses facettes de son passé. Le mont Royal bénéficie ainsi des retombées de la recherche sur l'histoire de la métropole, sujet de prédilection des spécialistes québécois des études urbaines depuis plus de vingt ans. De plus, la création de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal en 2005, de même que les efforts de sensibilisation qui ont conduit à l'attribution

de ce statut, ont suscité de nouvelles recherches et favorisé les efforts de synthèse et d'interprétation. Par conséquent, il est maintenant possible de caractériser les principales étapes dans l'évolution de la présence humaine sur le mont Royal, d'identifier les principaux facteurs qui ont contribué à cette évolution et de proposer un premier découpage chronologique.

Outre leur intérêt intrinsèque et leur contribution à la mise en valeur du patrimoine, nous pensons que les connaissances relatives au mont Royal peuvent aussi aider à orienter les recherches futures sur l'ensemble des Montérégiennes. Dans cet esprit, la dernière partie de la communication identifiera des avenues potentielles d'enquête comparative.

Séance 2

Dynamiques des paysages du sud du Québec, défis et enseignements pour la protection et la mise en valeur des Montérégiennes

Résumé de la présentation

Puisque les Montérégiennes sont vues et donnent à voir, toute réflexion sur leur protection et leur mise en valeur se doit de tenir compte du contexte spatial et des dynamiques des paysages dans lesquels elles s'insèrent. En prenant appui sur de nombreuses recherches menées à la chaire en paysage et environnement de l'université de Montréal, cette communication proposera de dresser un bilan des dynamiques passées et présentes qui guident les paysages du sud du Québec, et des moyens d'agir sur leur devenir. L'étude de ces dynamiques permettra de tirer des enseignements quant aux enjeux de protection des Montérégiennes et aux rôles qu'elles jouent aujourd'hui. Ainsi, la reconstruction de l'évolution d'un paysage de la Montérégie depuis la période pré-coloniale à aujourd'hui montrera notamment que protéger un paysage ce n'est pas chercher à le figer dans le temps, mais bien à orienter son évolution vers un devenir désiré. L'étude des dynamiques récentes d'implantation résidentielle dans le Haut-Saint-Laurent viendra ensuite souligner les nouvelles opportunités de développement qu'offre le paysage pour les municipalités. Ce faisant, elle montrera à quel point, si les Montérégiennes constituent une composante clés des paysages du sud du Québec, elles sont aujourd'hui particulièrement sensibles aux pressions de développement. Enfin, sur la base d'un état des lieux des outils et savoir-faire en matière de paysage au Québec, quelques prémisses de base nécessaires à toute démarche visant la protection et la mise en valeur des Montérégiennes concluront cette communication.

Notes biographiques de Julie Ruiz



Julie Ruiz termine ses études doctorales en Aménagement à l'Université de Montréal et est agente de recherche à la Chaire en paysage et environnement depuis 2002. Elle possède une maîtrise en

Aménagement du territoire et Développement régional (M. ATDR) de l'Université Laval (Québec). Ses travaux de recherche portent sur l'aménagement des paysages des zones d'intensification agricole. Elle s'intéresse plus spécifiquement à l'évolution des paysages agricoles de la Montérégie et aux rapports que les individus entretiennent avec ces paysages. En collaboration avec Gérald Domon, elle a publié, dans un ouvrage paru aux Presses de l'Université de Montréal, un chapitre portant sur l'évolution de l'agriculture au Québec au cours des 50 dernières années et a aussi déposé un mémoire à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois qui fait état des enjeux des paysages pour l'agriculture au Québec.

Notes biographiques de Gérald Domon



Gérald Domon est Professeur titulaire à l'École d'architecture de paysage et Directeur scientifique associé à la Chaire en paysage et environnement et à la Chaire UNESCO en paysage et environnement

de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Pionnier dans le développement de l'Écologie du paysage appliquée à l'aménagement du territoire québécois, ses recherches et son enseignement l'ont amené à développer une expertise unique tant en matière d'aménagement et de protection des paysages ruraux que de caractérisation et d'évaluation des grands paysages.

Auteur de nombreux textes sur les paysages, il mène autant des recherches fondamentales qu'appliquées à l'aménagement des territoires en lien avec des organismes publics. Ses recherches les plus récentes ont porté sur la mise en application du statut de Paysage humanisé adopté en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, sur l'incidence des néo-ruraux sur la dynamique des paysages ruraux, sur la dynamique des paysages marqués par l'intensification agricole et sur la prise en compte du paysage dans l'exploitation de la forêt publique.

Déjeuner
Conférencier invité

Notes biographiques de Patrick Beauchesne



Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
 Direction du patrimoine écologique et des parcs

Formation académique:
 Maîtrise en

Sciences Forestières (M.Sc.)
 Université Laval. 1989-1991 Gestion intégrée des ressources forestières

Baccalauréat en aménagement des ressources forestières (B.Sc.A.)
 Université Laval. 1985-1989.

Cheminement en bref:

Directeur
 Direction du patrimoine écologique et des parcs

Principaux mandats

- Assurer la mise en place d'un réseau d'aires protégées et des parcs nationaux du Québec;
- Assurer la mise en place d'un réseau d'aires marines protégées;
- Sauvegarder les espèces floristiques menacées ou vulnérables leurs habitats;
- Gestion du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec;
- Mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et du protocole de Cartagena;
- Développer la connaissance écologique pour la gestion écosystémique du territoire;
- Développer et mettre en œuvre une politique gouvernementale de conservation et de gestion durable des milieux humides.
- Développer une stratégie et des outils d'intervention sur les espèces exotiques envahissantes

Déjeuner

Présentateur invité

L'imaginaire des Montérégiennes

Résumé de la présentation

Les Montérégiennes (et avant tout le mont Saint-Hilaire) se classent à part par l'abondance de leurs contes et légendes d'autrefois de même que par la création d'année en année de nouveaux récits qui contribuent à renouveler continuellement l'imaginaire montérégien.

Le mont Saint-Hilaire, plus particulièrement, possède un imaginaire qui étonne par sa richesse. On y a recensé près d'une dizaine de légendes, où les personnages surnaturels (fées, diables) habitent des endroits chargés de mystère : crevasses, fond d'un lac, rochers de forme étonnante, falaises... Ces personnages surnaturels des XVIIIe et XIXe siècles ont été créés par l'imagination populaire pour mieux encadrer les pratiques religieuses et mieux connaître les activités agricoles. À ces légendes se sont greffés des contes anciens reliés par exemple à la présence amérindienne, aux rébellions de 1837-1838, à un mystérieux ermite... À compter du milieu du XIXe siècle, des écrivains ont puisé dans la littérature orale des contes et légendes qu'ils ont transposés dans des récits littéraires. L'imaginaire littéraire occupe d'ailleurs une place importante au mont Saint-Hilaire, qu'il s'agisse de poésies (suscitées par le ruisseau, le lac, le sommet), de nouvelles ou de romans (comme *Le poids du jour*, de Ringuet, dont une partie de l'action se passe parmi les pomiculteurs au pied de la colline).

Plus récemment, le mont Saint-Hilaire est devenu le noyau mystique du Québec lors de la vague des ovnis des années 1970-1980; des milliers de personnes croyaient alors que la colline était le lieu de sortie des intra-terrestres... À la même époque, les amateurs d'ésotérisme et de cristaux magiques ne juraient que par les minéraux rares du mont Saint-Hilaire.

Aujourd'hui, l'imaginaire du mont Saint-Hilaire est plus vivant que jamais avec la création du Cercle des conteurs du mont Saint-Hilaire (2000) et du périodique municipal *À flanc de culture*. Le Centre de la nature du mont Saint-Hilaire organise chaque année

une Randonnée contée de nuit. Des auteurs ont fait apparaître lutins, revenants, feux follets et fantômes qui quittent la colline pour se promener dans la paroisse environnante ... Chaque année voit s'accroître le corpus des contes du mont Saint-Hilaire. On peut facilement estimer à une quarantaine le nombre de nouveaux contes apparus depuis dix ans sur cette colline. L'imaginaire montérégien est donc d'une richesse considérable, qui commence à peine à être mieux connu.

Notes biographiques de Pierre Lambert



Pierre Lambert est géographe, historien et conteur. Fondateur des Cahiers de la Société d'histoire de Belœil – Mont-Saint-Hilaire, il a publié entre autres *Les origines de Belœil*, (Méridien, 1991)

Les patriotes de Belœil (1994), *Les anciennes diligences du Québec* (1996) et *Le mont Saint-Hilaire* (2007) parus chez Septentrion. Il est également co-auteur de *l'Histoire de la Montérégie* publiée de 1999 à 2001. Conteur depuis plusieurs années, il a publié *Contes et nouvelles de Belœil et du mont Saint-Hilaire*, en 1992, *Contes et légendes du mont Saint-Hilaire* (Édit. Trois-Pistoles). Il lancera en novembre 2008 *Récits, contes et légendes de la Montérégie* aux Édit. Trois-Pistoles.

• Pierre Lambert, *Récits, contes et légendes de la Montérégie*, Éditions Trois-Pistoles, à paraître en novembre 2008.

• Pierre Lambert, « Les légendes, la croix, les mystères », p. 67-87 dans *Le mont Saint-Hilaire, Sillery, Édit. du Septentrion, 2007, 154 p.*

• Pierre Lambert, *Contes et légendes du mont Saint-Hilaire*, Éditions Trois-Pistoles, 2007, 294 p.

Séance 3

Les Montérégiennes– Protection et développement: Perspectives juridiques

Résumé de la présentation

Éléments uniques et irremplaçables du paysage de la plaine de Saint Laurent et des Appalaches. Quel futur leur réservent les interventions humaines?

L'aménagement du territoire est certes une question d'intérêt public, et une préoccupation de la population. Mais qu'en est-il des droits des propriétaires fonciers devant les demandes pressantes de geler tout développement? Faut-il acquiescer pour les protéger? Nous proposerons un survol des règles existantes et formulerons certaines pistes de réflexion sur les moyens de leur mise en œuvre.

Les gouvernements provincial et municipaux planifient, et les propriétaires exercent leurs droits à l'intérieur de ces balises. A priori, l'aménagement du territoire est un exercice du pouvoir décentralisé.

Certaines lois dont l'application relève de ministères ou d'organismes gouvernementaux prévalent sur les décisions locales : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, Loi sur la protection et la mise en valeur de la faune, Loi sur les parcs, Loi sur les espèces menacées, Loi sur le patrimoine naturel.

Elles imposent indirectement un cadre d'aménagement qui limite la nature des interventions humaines et constituent, à certains égards, un rempart au développement.

Cependant, le véritable parti d'aménagement relève des autorités municipales, régionales ou locales qui, rapprochées de la population, de ses attentes, de ses exigences et son pouvoir, y répondent en exerçant les pouvoirs qui leur sont dévolus. Elles doivent tenir compte des affectations découlant des lois provinciales.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le schéma d'aménagement et de développement doit déterminer toute zone où l'occupation du sol

est soumise à certaines contraintes particulières, dont notamment pour des raisons de protection environnementale des rives, du littoral et des plaines inondables, et déterminer toute partie du territoire présentant un intérêt d'ordre esthétique ou écologique.

Cette identification doit s'opérationnaliser en normes adoptées par les municipalités locales.

Le pouvoir de prohiber totalement tout usage sur un territoire se limite aux cas clairement identifiés et soutenus par une preuve technique ou scientifique de présence de risques ou de dangers pour la sécurité publique, et pour des raisons de protection environnementale des rives, du littoral et des plaines inondables.

Hormis ces cas, il est illégal pour une municipalité d'affecter un terrain à un zonage totalement prohibitif, de même qu'à des fonctions de parcs ou d'espaces verts que les tribunaux ont assimilé à une expropriation déguisée, sauf si telle affectation découle d'une législation de hiérarchie supérieure.

Cependant, certains types de zonage dépréciants ou économiquement peu rentables ont été validés par les tribunaux. Il en est de même pour l'imposition de certaines conditions préalables à l'émission de permis de construction ou de normes de lotissement très sévères qui, en raison de leur application isolée ou cumulée, rendent difficile voire impraticable le développement de certains secteurs.

Ce sont des méthodes que nous qualifions d'obliques ou d'indirectes et qui ont été validées par les tribunaux, et qui mènent légalement à une protection de certains milieux.

Fait remarquable, ce sont aussi par ces moyens que les autorités locales ont pu, jusqu'à maintenant, protéger ou retarder le développement résidentiel ou récréatif de montagnes (Entreprise Sibeca c. Municipalité de Frelighsburg).

Le déficit réside aussi dans le fait qu'il faille, dans certains cas, procéder à l'acquisition des terrains plutôt que d'en interdire tout usage. La capacité financière de

telles acquisitions constitue leur principal handicap.

Dans ce contexte, on comprendra aisément que les intentions du propriétaire foncier sont déterminantes, car il arrive qu'il consente à un zonage restrictif sinon stérilisant, dans la mesure où cela correspond à ses intentions et ses valeurs, et qu'il y trouve certains avantages financiers ou fiscaux.

En plus d'un consentement à un tel usage ou une telle affectation, sans toutefois abandonner son droit de propriété, le propriétaire peut exercer certains droits, que lui confère notamment le Code civil du Québec afin de garantir le maintien du caractère naturel ou boisé d'un terrain, on pensera alors à certaines servitudes.

L'évolution de la jurisprudence vers une reconnaissance de la pensée communautariste des pouvoirs d'aménagement ne permet pas encore aux municipalités de protéger totalement les espaces qui mériteraient de l'être, hormis ceux en milieu humide. Les pouvoirs publics sont donc contraints de tenir compte de la tenure foncière, et des attentes réelles et naturelles des propriétaires fonciers intéressés. Il faut qu'elles subissent et canalisent la pression du développement vers un consensus.

La véritable nécessité de protéger certains endroits qui méritent de l'être, milite donc en faveur d'un accroissement des pouvoirs locaux : que l'on pense au droit de prohiber totalement tous les usages sur certaines parties du territoire qui, à l'instar des milieux humides, doivent l'être, preuve à l'appui.

De plus, l'évidente nécessité de constituer un fonds régional de protection de l'environnement, pourrait être financé sur une base similaire à celle de la participation des développeurs des fonds locaux des parcs et terrains de jeux.

Ainsi, les intérêts publics et privés, souvent contradictoires, doivent former un consensus, seul véritable gage d'une protection et d'un développement complémentaires l'un à l'autre.

Notes biographiques de Armand Poupart jr

Membre du Barreau du Québec depuis 1987, il exerce principalement en droit administratif et municipal au sein de l'étude Poupart & Poupart, où il concentre sa pratique dans le contentieux en matière d'aménagement du territoire. Il représente et conseille de nombreuses municipalités locales et régionales, de même que des corporations, organismes et autres acteurs du milieu dans leurs relations avec l'Administration. Il a animé plusieurs séminaires et ateliers de formation adressés aux officiers municipaux.

Séance 3

Montérégiennes en milieu rural, récréo-touristique et de villégiature

Résumé de la présentation

La présentation aborde trois montérégiennes aux vocations fort différentes, soit le Mont Bromont, le mont Shefford et le mont Yamaska.

Le mont Bromont s'inscrit dans un ensemble agro-forestier où la couverture forestière est très présente. Ce mont est essentiellement axé vers les activités récréo-touristiques avec la présence du centre de ski alpin et le centre équestre ayant été le théâtre des Jeux olympiques de 1976 pour les épreuves équestres. Relevant principalement du domaine privé, le mont Bromont présente des densités d'occupation fort variables et n'est pas assujéti aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Les enjeux principaux de ce mont consistent à conserver une vision d'ensemble de son développement et de faciliter la cohabitation entre les différents usages.

Le mont Shefford s'inscrit lui aussi dans un ensemble agro-forestier où la couverture forestière est très présente. Seule une vallée de quelques centaines de mètres le sépare de Bromont. Ce mont est essentiellement axé sur les activités de résidence et de villégiature. N'étant pas assujéti lui non plus aux dispositions de la LPTAA, le mont Shefford présente néanmoins une densité d'occupation du sol plus faible que ce que l'on constate dans le cas de Bromont. Tout comme dans le cas de Bromont, les enjeux principaux de ce mont consistent à conserver une vision d'ensemble de son développement et, dans une moindre mesure, de faciliter la cohabitation entre les différents usages.

Quant au mont Yamaska, il s'inscrit dans un milieu de production agricole intense où la couverture forestière est fort réduite. Assujéti aux dispositions de la LPTAA, les activités sont presque exclusivement rurales. La densité d'occupation du sol est très faible. Le principal enjeu de ce mont est de veiller à ce que les dispositions de la LPTAA soient respectées.

Notes biographiques de Dominique Desmet



M. Dominique Desmet, géographe et urbaniste de formation, occupe la fonction de directeur des Services techniques à la MRC de La Haute-Yamaska. Ayant œuvré durant sept années comme consultant

en aménagement du territoire auprès de municipalités rurales et étant à l'emploi de la MRC depuis plus de 15 ans, M. Desmet a été à même de constater les différents enjeux d'aménagement et d'urbanisme en milieu récréo-touristique, de villégiature et rural. Le cas des monts Bromont, Shefford et Yamaska lui sont fort familiers puisqu'ils se localisent dans la MRC de La Haute-Yamaska et dans la MRC de Rouville qui est un territoire contigu.

Séance 3

Le mont Saint-Hilaire et ses corridors forestiers : des enjeux multiples à caractère écologique et péri-urbain

Résumé de la présentation

Le mont Saint-Hilaire abrite la plus grande superficie d'écosystèmes forestiers exceptionnels dit ancien dans le sud du Québec. Il recèle aussi d'importantes superficies d'écosystèmes rares et de forêts refuges de plantes rares dont certaines ne sont retrouvées nulle part ailleurs au Québec comme le *Carex digitalis*. Ironiquement, ces richesses se trouvent en banlieue de Montréal, la région la plus densément peuplée du Québec,

De multiples reconnaissances et outils légaux servent à protéger les attraits naturels de cette colline. Le mont Saint-Hilaire est reconnu au niveau international comme réserve de la biosphère par l'UNESCO, au niveau fédéral comme refuge d'oiseaux migrateurs et au niveau provincial comme réserve naturelle en milieu privée. À l'échelle locale, diverses mesures servent à régir la coupe d'arbres, à protéger le paysage, à définir l'implantation et l'intégration architecturale ainsi qu'à régir les usages compatibles avec la préservation des attraits naturels.

Le mont Saint-Hilaire est un paysage emblématique pour lequel bon nombre de citoyens se sont portés défenseurs. Citons à titre d'exemples, la «Commission d'embellissement de Saint-Hilaire en 1924» créé par le peintre Ozias Leduc, les Ami(e)s de la montagne (années 80), l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire (1997 à aujourd'hui), etc.. Des études paysagères sont d'ailleurs venues rappeler l'importance régionale de cette colline. Aujourd'hui, des chercheurs autant de l'Université McGill, de l'Université de Montréal que de l'UQÀM étudient les phénomènes sociaux en relation avec le paysage et les milieux naturels.

Divers enjeux pèsent toujours sur l'intégrité écologique du mont Saint-Hilaire. À titre d'exemple, notons la perte d'habitat (la Montérégie a perdu en 15 ans l'équivalent de 17 fois la superficie du mont Saint-Hilaire en forêt). Ce déboisement accentue le phénomène de fragmentation des habitats et l'isolement des boisés

résiduels. Ainsi, on assiste à la disparition d'espèces animales du territoire (4 espèces d'amphibien en 50 ans). Ces phénomènes viennent mettre en évidence l'importance des corridors forestiers qui relient le mont Saint-Hilaire aux autres milieux naturels de la région. À ces enjeux, ajoutons les espèces exotiques envahissantes en provenance des milieux urbains, la pollution diffuse agricole et les pressions récréatives croissantes.

Une vue aérienne du mont Saint-Hilaire met en évidence le caractère péri-urbain de cette colline et les enjeux qui pèsent sur elle. D'une part, on observe un agro-écosystème constitué de champs agricoles et de corridors forestiers qui s'étendent dans un axe nord-sud. D'autre part, on aperçoit un tissu urbain qui s'étend de Montréal jusqu'à Mont-Saint-Hilaire (3^e couronne de la banlieue). On observe donc deux logiques qui cohabitent : une rurale et une autre de plus en plus urbaine. L'une prend tranquillement le dessus sur l'autre et met en évidence la nécessité de planifier l'aménagement du territoire. Il s'agit de faire une place à l'agriculture, la nature et les milieux urbains dans une nouvelle perspective. Il devient clair que l'on doit penser à ce tout comme un système écologique et social. La perte de biodiversité va au-delà de la perte d'espèces animales et végétales. La disparition de milieux forestiers et de milieux humides affecte la fonction régulatrice de la nature avec tous les services écologiques qu'elle nous rend. À titre d'exemples, notons le cycle de l'eau et le contrôle des crues; le cycle du phosphore et la qualité de l'eau, ainsi que le paysage, les vents et ses effets sur l'agriculture et les déplacements routiers, etc.

Il est donc essentiel de replacer la préservation du mont Saint-Hilaire dans une perspective péri-urbaine. Comprendre les phénomènes sociaux et écologiques permet de résoudre les enjeux d'aménagement du territoire, de saisir les opportunités d'actions consensuelles et aussi d'intégrer les prérogatives écologiques comme le maintien des corridors forestiers et la protection des milieux humides.

Investir aujourd'hui dans la préservation du mont Saint-Hilaire et des corridors forestiers, c'est maintenir une grande qualité de vie au niveau social, protéger les ressources de demain, et créer de la richesse !

Notes biographiques de Geneviève Poirier Ghys



Geneviève Poirier Ghys complète présentement une maîtrise en gestion de l'environnement à l'Université de Sherbrooke. Elle possède déjà un diplôme de 2^e cycle en éducation relative à l'environnement

de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'un baccalauréat en biologie de l'Université McGill.

Elle a œuvré plusieurs années dans les forêts tropicales d'Amérique centrale. Membre de l'équipe du Centre de la Nature depuis plus de 5 ans, Geneviève Poirier Ghys a participé à des projets de restauration du site de nidification du faucon pèlerin et des écosystèmes forestiers exceptionnels du mont Saint-Hilaire. Elle est présentement responsable des communications et de l'éducation au sein de l'équipe du Centre de la nature du mont Saint-Hilaire et a coordonné la réalisation de l'exposition virtuelle sur la Réserve de la biosphère du mont Saint-Hilaire. Elle possède une solide expérience en planification, réalisation de projets de conservation. En partenariat avec divers organismes du milieu, Geneviève Poirier Ghys a mis sur pied un programme de bénévolat et d'actions communautaires pour la protection de milieux naturels de la région.

Séance 3

Résumé de la présentation

Seule montagne sur l'île de Montréal, le mont Royal dresse ses 233 mètres en plein coeur de l'agglomération montréalaise, à quelques centaines de mètres des gratte-ciel du centre-ville.

Le mont Royal constitue un élément caractéristique prédominant de Montréal et comporte des qualités naturelles, culturelles et patrimoniales exceptionnelles. Sa topographie caractéristique des Montérégiennes le démarque de la plaine environnante et en fait un point de repère à l'échelle de la ville.

Caractérisé par une occupation urbaine diversifiée, le mont Royal abrite une œuvre paysagère de première importance, le parc du mont Royal, créé par Frederick Law Olmsted et inauguré en 1876. Ce grand parc montréalais occupe une superficie de plus de 200 hectares et un espace de choix avec des vues incomparables sur le centre urbain qui l'entoure et les autres composantes qui façonnent le paysage montréalais.

Aujourd'hui, plus de trois millions de visiteurs fréquentent le parc annuellement.

Voici les principales mesures de contrôle en application sur le mont Royal :

Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal édicte un cadre réglementaire protégeant les vues depuis et vers le mont Royal, les hauteurs maximales des secteurs avoisinants, les écoterritoires.

En 2005, le gouvernement du Québec a déclaré le mont Royal arrondissement historique et naturel, en vertu de la Loi sur les biens culturels. Ce double statut – historique et naturel – est unique au Québec. Il entraîne des obligations pour les citoyens, les entreprises et les institutions qui sont propriétaires d'un terrain ou d'un immeuble situé sur les quelque 750 hectares que comprend l'arrondissement.

Après plus de trois ans de travaux de la Table de concertation du Mont-Royal, en mai 2007, la Table adoptait un consensus établissant les régimes de protection présentés par la Ville de Montréal.

Le Plan énonce des objectifs formulés à la lumière des orientations établies au Plan de mise en valeur du mont Royal de 1992 et aux plans d'urbanisme de 1992 et 2004, ainsi que sur la base des travaux de la table et des énoncés contenus aux diverses politiques adoptées ces dernières années et interpellant la montagne :

- Assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal;
- Rendre la montagne accessible et accueillante;
- Réunir les conditions nécessaires à la protection et la mise en valeur du mont Royal.

Le conseil municipal a adopté, en janvier dernier, le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal.

Notes biographiques de Daniel Lafond



Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
Formation : Baccalauréat en urbanisme, UQAM

Depuis les 12 dernières années, Daniel Lafond a occupé différentes fonctions dans diverses municipalités, tant sur la Rive-Sud qu'à Montréal. Ayant siégé tout au long de sa carrière à des comités de travail en MRC, notamment sur la révision du schéma d'aménagement et plus spécifiquement à titre de membre de la Table de concertation du Mont-Royal, il possède une fine connaissance des enjeux particuliers des Montérégiennes, tant sur l'île de Montréal que sur la Rive-Sud, soit plus particulièrement ceux présents dans la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

Discours de remerciements

Mme Helen Fotopolos

Mairesse du Plateau-Mont-Royal

Notes biographiques



Mairesse du Plateau-Mont-Royal depuis 2002, Helen Fotopolos siège aussi au comité exécutif de la Ville. Responsable de la culture et du patrimoine de 2001 à 2004, elle a été l'instigatrice de la politique culturelle

et de la politique sur la mise en valeur du patrimoine; elle a aussi présidé à l'intégration du nouveau réseau de bibliothèques. Responsable de l'environnement, des parcs, des espaces bleus et verts, du mont Royal et de la condition féminine depuis 2004, elle a fait adopter la politique de l'arbre, a veillé à l'application de la politique visant à protéger les milieux naturels et à favoriser l'accès aux rives du fleuve. Elle a contribué à la création de la Table de concertation du Mont-Royal ainsi qu'au classement de ce site comme « arrondissement historique et naturel » et, en 2008, elle a déposé le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Sa nomination au poste de responsable de la condition féminine a coïncidé avec la création du premier Conseil des Montréalaises. En mars 2008, c'est avec fierté qu'elle fait adopter au conseil municipal, la politique « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal » et son plan d'action. Également, elle agit à titre de porte-parole du Conseil d'agglomération.

À titre de mairesse du Plateau-Mont-Royal, elle a beaucoup de réalisations à son actif : l'instauration de mécanismes permanents de démocratie participative – notamment le Budget participatif – la déclaration pour la paix, le réaménagement de l'échangeur du Parc-des Pins, l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation, la réfection de nombreuses infrastructures et le réaménagement de plusieurs parcs, ainsi que la mise en place du plan de déplacement urbain.

M. Michel Gilbert

Maire de Mont-Saint-Hilaire

Notes biographiques



Monsieur Michel Gilbert est maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire depuis novembre 2003. Avant d'être élu à la mairie, il a siégé à titre de membre du conseil municipal de Mont-Saint-Hilaire

pendant 16 ans, soit jusqu'en novembre 1991.

Il a fait ses études de droit à l'Université Laval et est membre du Barreau du Québec depuis 1966. Il a notamment assumé la présidence de Tribunaux d'arbitrage en matière forestière et la présidence de la section de droit fiscal du Québec du Barreau Canadien.

Ses fonctions à la mairie l'amènent à assumer plusieurs responsabilités au niveau local et régional. Il est notamment préfet suppléant de la municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu, président des Fêtes de Champlain 2009 le long du Richelieu, membre du conseil d'administration de la Mutuelle des municipalités du Québec, membre de la Table des préfets et des élus des municipalités régionales de comté de la couronne Sud de Montréal. Il siège également à la Communauté métropolitaine de Montréal à titre de membre du comité exécutif, du conseil, et de la commission de l'aménagement et est membre de divers organismes sociocommunautaires.

Présence à l'événement complémentaire

M. Raymond Bachand

Ministre du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

Notes biographiques



Formation:
Licence en droit, Université
de Montréal — 1969
Membre du Barreau du
Québec — 1970
Maîtrise en administration
des affaires (M.B.A.)
- Harvard Graduate

School of Business Administration — 1972

Docteur en administration (D.B.A.) - Harvard Graduate

School of Business Administration — 1981

Expérience professionnelle:

Chargé d'enseignement et professeur
adjoint à l'École des hautes études
commerciales de Montréal (1972-1977)

Directeur de cabinet du ministre du Travail et de
la Main-d'œuvre du Québec (1977-1979)

Secrétaire particulier au cabinet du premier
ministre du Québec (1979-1981)

Vice-président à la planification et au
développement de Métro-Richelieu (1981-1989)

Vice-président de Culinar (1990-1993)

Consultant stratégie de Groupe Secor (1993-1994)

Premier vice-président du Fonds de solidarité des
travailleurs du Québec (FTQ) (1994-1997)

MBA de l'année, Association des MBA
du Québec, le 20 novembre 1997

Président-directeur général du Fonds de solidarité
des travailleurs du Québec (FTQ) (1997-2001)

Associé et président-directeur général
de Secor Conseil (2002-2005)

Associé et président du conseil de Secor
Conseil (juin à décembre 2005)